



Le Pays des Savanes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° 10\_CC\_2024\_CCDS**

**PRESENTATION DU BUDGET UNIQUE 2024 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 9 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Francine GANE, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Françoise BRUNO FREDOC à André Roland BERTHIER  
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Martine PAPAIX  
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO

**Absents excusés :**

Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Célia TARQUIN,

**Absents non excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA.**

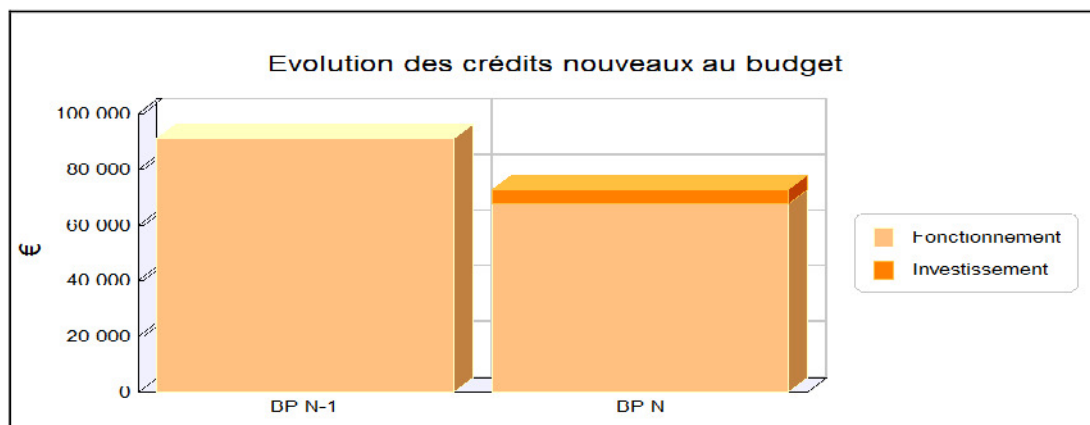
**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le budget unique de l'exercice 2 024 s'élève en dépenses et en recettes à 346 326,12 € dont 301 065,12 € de mouvements réels et 45 261,00 € de mouvements d'ordre.

En termes réels, il ressort en dépenses à 301 065,12 € dont 72 779,18 € de crédits nouveaux et 228 285,94 € de reports et se décompose entre une section de fonctionnement de 67 448,18 € (crédits nouveaux) et une section d'investissement de 233 616,94 € (dont 5 331,00 € de crédits nouveaux).

Les crédits réels nouveaux sont en repli de -20,09% par rapport à l'exercice 2 023 à raison de -25,95% en section de fonctionnement et 0,00% en section d'investissement.



## **I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A cette section, les recettes totales s'élèvent à 92 744,18 € pour des dépenses totales de 92 744,18 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 14 000,00 € (crédits nouveaux) pour des dépenses réelles de 67 448,18 € (crédits nouveaux) générant un besoin de financement de -53 448,18 €.

Le besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement reporté de 58 779,18 € et l'autofinancement global ressort à 5 331,00 €.

### **A - Les recettes**

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à 92 744,18 € et, hors reports, enregistrent une baisse de -16,48% par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre 78 744,18 € de mouvements d'ordre et 14 000,00 € de mouvements réels dont 0,00 € de reports et 14 000,00 € de crédits nouveaux.

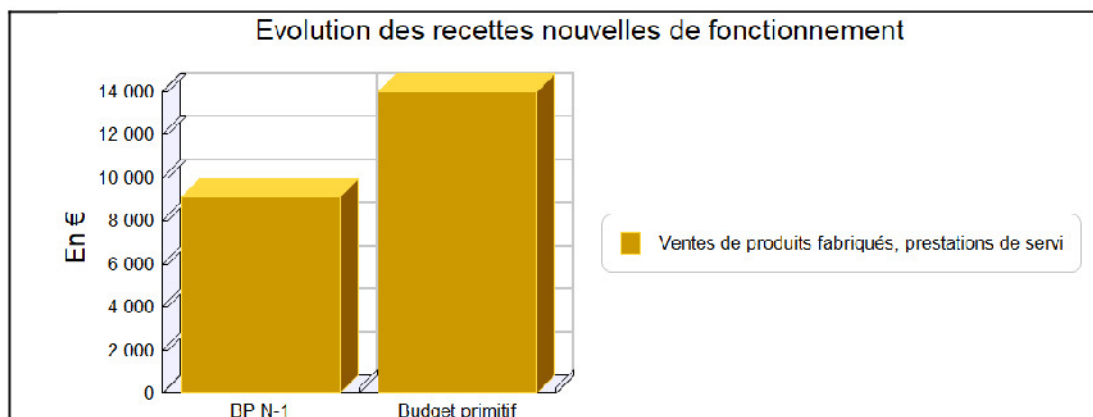
- Les recettes de fonctionnement hors reports se ventilent comme suit :

Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	81 954,83	58 779,18	-28,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 965,00	19 965,00	0,00
<b>Total mouvements d'ordre</b>		<b>101 919,83</b>	<b>78 744,18</b>	<b>-22,74</b>

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	9 125,00	14 000,00	53,42
<b>Total mouvements réels</b>		<b>9 125,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>53,42</b>
<b>Total recettes</b>		<b>111 044,83</b>	<b>92 744,18</b>	<b>-16,48</b>



- Le chapitre des Ventes de prestations de services retrace la facturation des prestations de services de contrôle et d'analyse des permis de construire. L'estimation repose sur la facturation de l'exercice 2023 et l'émission de titres sera améliorée.

### **B - Les charges**

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 92 744,18 € et, hors reports, enregistrent une baisse de -16,48% par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre 25 296,00 € de mouvements d'ordre et 67 448,18 € de mouvements réels dont 0,00 € de reports et 67 448,18 € de crédits nouveaux.

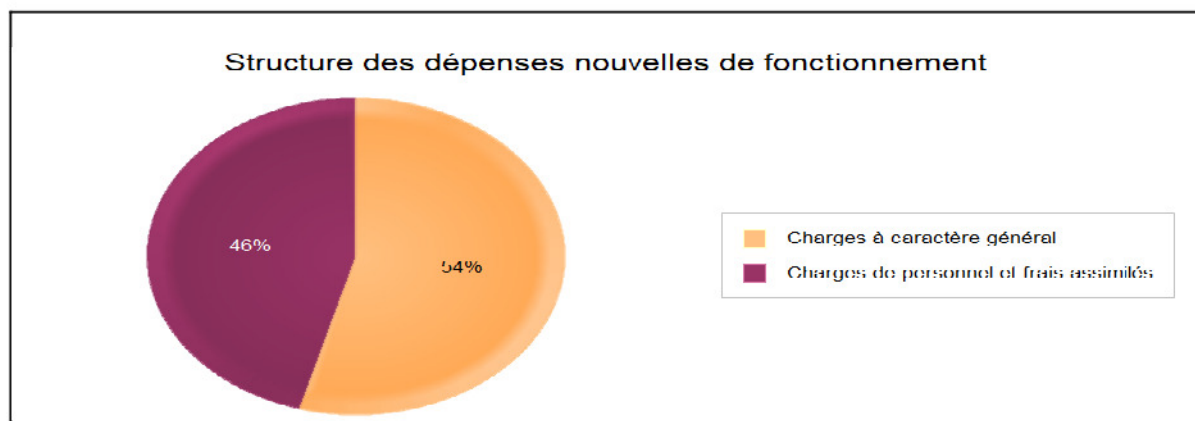
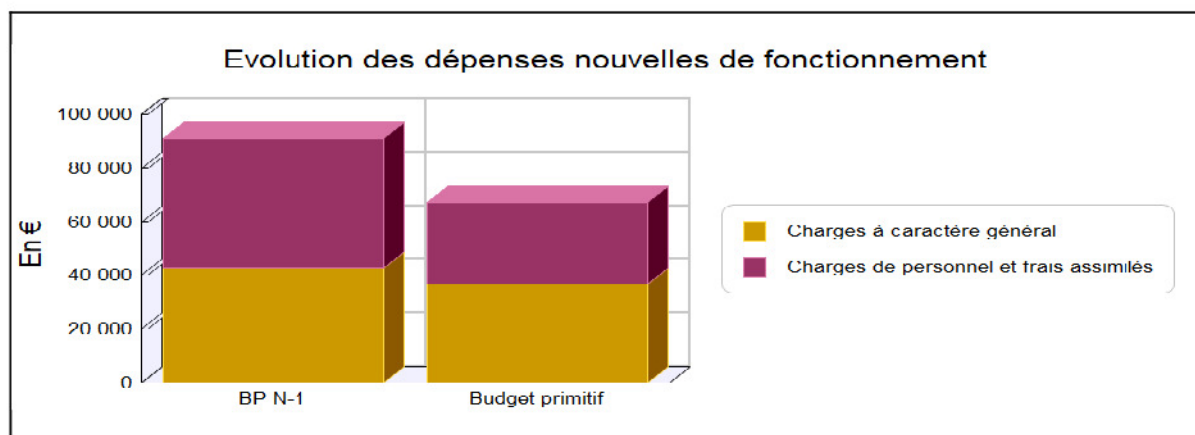
Les dépenses de fonctionnement hors reports se ventilent comme suit :

Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
023	Virement à la section d'investissement (section de	16 701,00	10 440,00	-37,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 264,00	14 856,00	355,15
<b>Total mouvements d'ordre</b>		<b>19 965,00</b>	<b>25 296,00</b>	<b>26,70</b>

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
011	Charges à caractère général	42 810,00	36 699,00	-14,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 269,83	30 749,18	-36,30
<b>Total mouvements réels</b>		<b>91 079,83</b>	<b>67 448,18</b>	<b>-25,95</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>111 044,83</b>	<b>92 744,18</b>	<b>-16,48</b>



- Le chapitre des Charges à caractère général se compose essentiellement des postes suivants :

Compte	Libellé	Budget primitif N-1	Budget primitif	%
6237	Publications	30 000,00	23 859,00	-20,47
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 800,00	7 800,00	0,00
6066	Carburants	3 000,00	3 000,00	0,00
<b>Sous-total comptes</b>		<b>40 800,00</b>	<b>34 659,00</b>	<b>-15,05</b>
<b>Autres comptes</b>		<b>2 010,00</b>	<b>2 040,00</b>	<b>1,49</b>
<b>Total chapitre</b>		<b>42 810,00</b>	<b>36 699,00</b>	<b>-14,27</b>

- Le chapitre des **Charges de personnel** devrait permettre d'assurer le cout de l'agent affecté à 50% sur ce service.

## **II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

A cette section, les recettes totales s'élèvent à 253 581,94 € pour des dépenses totales de 253 581,94 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 90 320,00 € (dont 0,00 € de crédits nouveaux) pour des dépenses réelles de 233 616,94 € (dont 5 331,00 € de crédits nouveaux) générant un besoin de financement de -143 296,94 €.

Le besoin de financement est couvert par l'autofinancement d'un montant de 5 331,00 €, l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 127 339,94 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 10 626,00 €.

### **A - Les recettes**

Les recettes d'investissement totales s'élèvent à 253 581,94 € et, hors reports, enregistrent une baisse de -24,38% par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre 163 261,94 € de mouvements d'ordre et 90 320,00 € de mouvements réels dont 90 320,00 € de reports et 0,00 € de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
13	Subventions d'investissement reçues	90 320,00	0,00	90 320,00
<b>Total recettes</b>		<b>90 320,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 320,00</b>

Les recettes d'investissement hors reports se ventilent comme suit :

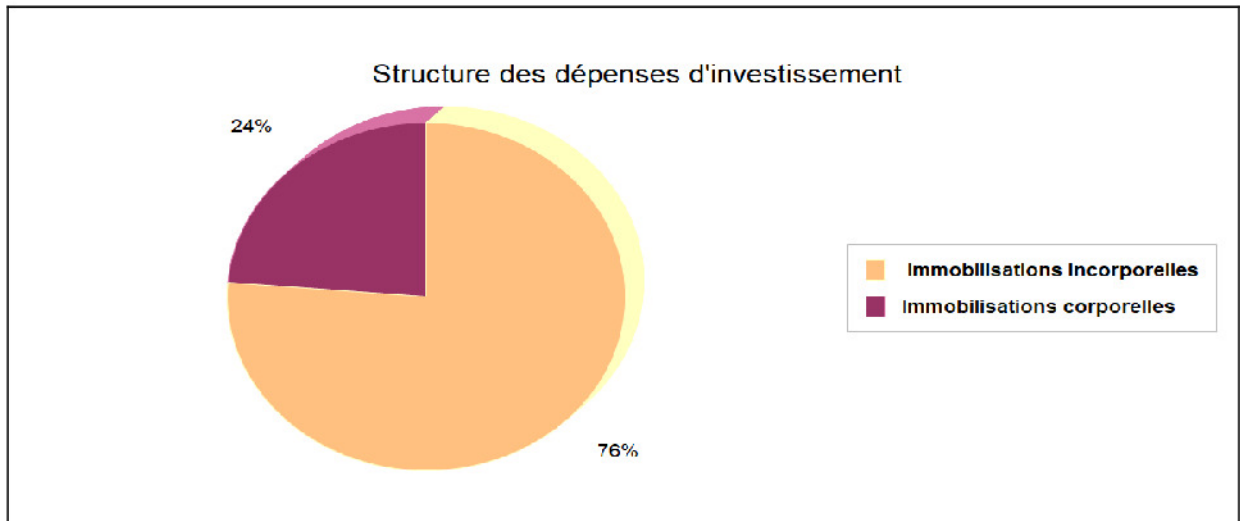
Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	195 927,50	127 339,94	-35,01
021	Virement de la section de fonctionnement (section	16 701,00	10 440,00	-37,49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 264,00	14 856,00	355,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 626,00	0,00
<b>Total mouvements d'ordre</b>		<b>215 892,50</b>	<b>163 261,94</b>	<b>-24,38</b>
<b>Total recettes</b>		<b>215 892,50</b>	<b>163 261,94</b>	<b>-24,38</b>

### **B - Les dépenses**

Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 253 581,94 € et se décomposent entre 19 965,00 € de mouvements d'ordre et 233 616,94 € de mouvements réels dont 228 285,94 € de reports et 5 331,00 € de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
20	Immobilisations incorporelles	178 285,94	0,00	178 285,94
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	5 331,00	55 331,00
<b>Total dépenses</b>		<b>228 285,94</b>	<b>5 331,00</b>	<b>233 616,94</b>



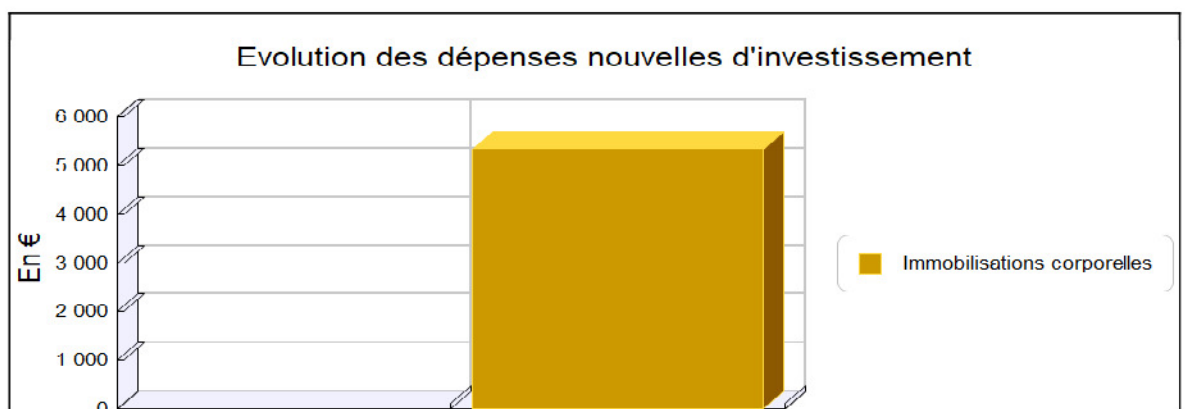
Les dépenses d'investissement hors reports se ventilent comme suit :

Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 965,00	19 965,00	0,00
<b>Total mouvements d'ordre</b>		<b>19 965,00</b>	<b>19 965,00</b>	<b>0,00</b>

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 331,00	0,00
<b>Total mouvements réels</b>		<b>0,00</b>	<b>5 331,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>19 965,00</b>	<b>25 296,00</b>	<b>26,70</b>



- Le chapitre des Immobilisations corporelles devrait permettre de faire l'acquisition de petit matériel



De manière synthétique le présent document budgétaire se présente ainsi :

	Résultat exercice précédent		Restes à réaliser		Affectation résultat	Résultats budgétaires ex. préc.
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	58 779,18	0,00	0,00	0,00	0,00	58 779,18
Investissement	127 339,94	0,00	90 320,00	228 285,94	10 626,00	0,00
<b>Total</b>	<b>186 119,12</b>	<b>0,00</b>	<b>90 320,00</b>	<b>228 285,94</b>	<b>10 626,00</b>	<b>58 779,18</b>

	Propositions nouvelles			Budget unique	
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	33 965,00	92 744,18	-58 779,18	92 744,18	92 744,18
Investissement	25 296,00	25 296,00	0,00	253 581,94	253 581,94
<b>Total</b>	<b>59 261,00</b>	<b>118 040,18</b>	<b>-58 779,18</b>	<b>346 326,12</b>	<b>346 326,12</b>

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

**Le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** le budget unique 2 024 du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Des Savanes.

**AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;  
 Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;  
 Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2024 ;  
 Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 mars 2024 ;  
 Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le budget unique 2 024 du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Des Savanes.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de votants : 20  
Pour : 20  
Contre : 00  
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 9 avril 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

  
  
**François RINGUET**

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240415-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-04-2024

Publication le : 16-04-2024